

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1117**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet TREPS (transformateur rapide d'énergie pour packs de supercondensateurs) - Convention financière d'application avec la Société Adetel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1117**

objet :	Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck & Bus - Soutien au projet de recherche et de développement 2009 - Projet TREPS (transformateur rapide d'énergie pour packs de supercondensateurs) - Convention financière d'application avec la Société Adetel
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le conseil de Communauté a approuvé le soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement TREPS (transformateur rapide énergie pour Packs de supercondensateurs), pour un montant de 300 000 €, et a autorisé monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Pour mettre en œuvre l'engagement communautaire, il est proposé de financer Adetel, partenaire du projet TREPS, à hauteur de 300 000 € comme défini dans la convention-cadre.

Les versements des crédits de paiement de la Communauté urbaine sont programmés de la façon suivante :

- 150 000 € en 2009, représentant 50 % de la participation financière accordée,
- 75 000 € en 2010, représentant 25 % de la participation financière accordée,
- 75 000 € en 2012, représentant le solde, soit 25 %, de la participation financière accordée.

Les conditions de libération de ces versements figurent au sein de la convention d'application financière soumise au Bureau ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 300 000 € au profit de la société Adetel dans le cadre du projet de recherche et de développement TREPS (transformateur rapide énergie pour packs de supercondensateurs) pour la période 2009-2012,

b) - la convention d'application financière à passer entre la Communauté urbaine et la société Adetel, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A.1 : garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, territoire entrepreneurial et solidaire, individualisée sur l'opération n° 1555 le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 204 200 - fonction 90, selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € en 2009,
- 75 000 € en 2010,
- 75 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 septembre 2009.